

COPRNM

Séance du 7 octobre 2010

Présents

Président

Monsieur Christian KERT, *Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM*

Au titre des élus

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPHHUIS, *CEPRI, représentant Monsieur Eric DOLIGE, Sénateur du Loiret*
Monsieur Yves DETRAIGNE, *Sénateur de la Marne*
Monsieur Guy GEOFFROY, *Maire de Combs-la-Ville*
Madame Jeanny MARC, *Maire de Deshaies Députée de la Guadeloupe*
Monsieur Jean-Marie FILIPPI, *Mairie de Nîmes, représentant Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Maire de Nîmes, Sénateur du Gard*

Au titre des personnalités qualifiées

Monsieur Jacques AVRILLON, *Union Nationale des Associations de Lutte contre les Inondations*
Monsieur Marcel BELLIOU, *Fédération nationale des agences d'urbanisme*
Monsieur Paul-Henri BOURRELIER, *Association française pour la prévention des catastrophes naturelles*
Monsieur Michel CARA, *Observatoire des Sciences de la Terre de Strasbourg*
Monsieur Xavier CHELKOWSKI, *Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme*
Monsieur René FEUNTEUN, *Association française pour la prévention des catastrophes naturelles*
Monsieur Jean-Marc GAUVIN, *Fondé de pouvoir à la Mutuelle d'Assurance des Artisans de France*
Monsieur Edouard KAMINSKI, *Université Denis Diderot Paris 7, IPGP*
Monsieur Jean-Pierre MASSUE, *Institut européen pour le conseil de l'environnement*
Monsieur Vincent MELACCA, *Fédération française des sociétés d'assurance*
Monsieur Roland NUSSBAUM, *Directeur de la Mission Risques Naturels FFSA-GEMA*

Au titre des Ministères

Madame Meriem BACCOURI, *Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi*
Monsieur Gérald BARTHOLOMEW, *Ministère de la Justice et des Libertés*
Monsieur Jean-François CAMIER, *Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire*
Madame Bénédicte CARTELIER, *Ministère de la Culture et de la Communication*
Monsieur Patrick DEBLONDE, *Ministère de l'Agriculture*

Monsieur Bernard DELEPLANCQUE, *Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales*

Madame Isabelle DOMENECH, *Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales*

Madame Catherine GUENON, *Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales*

Monsieur Thierry HUBERT, *Ministère du Développement durable*

Madame Danielle LARROUY, *Ministère de la Santé*

Monsieur Dominique LEROY, *Ministère de la Défense*

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Ministère du Développement durable*

Monsieur Pierre MARDRUS, *Ministère de l'Immigration*

Monsieur Bernard MENORET, *Ministère du Développement durable*

Monsieur Jean-Marc MICHEL, *Ministère du Développement durable*

Monsieur Laurent MICHEL, *Ministère du Développement durable*

Monsieur Pascal MIGNEREY, *Ministère de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire*

Monsieur Sébastien RASPILLER, *Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi*

Absents excusés

Au titre des élus

Monsieur Eric DOLIGE, *Sénateur du Loiret, Président du Conseil Général du Loiret*

Madame Claude DARCIAUX, *Députée de la troisième circonscription de la Côte d'Or*

Monsieur Alain GEST, *Député de la sixième circonscription de la Somme*

Madame Nancy SPINOUSA, *Conseil régional PACA*

Au titre des personnalités qualifiées

Monsieur Martin ARNOULD, *Pôle politiques publiques et changements climatiques, WWF France*

Au titre des ministères

Monsieur Ary BRUAND, *Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche*

Monsieur Jean-François BONNET, *Ministère des Affaires étrangères et européennes*

Ordre du jour

COPRNM SEANCE DU 7 OCTOBRE 2010

I. Approbation des comptes-rendus des réunions du 28 avril 2010 et 17 juin 2010.....	4
II. Avancement des groupes de travail COPRNM 2009-2010: rapports des groupes de travail thématiques et orientations 2010-2011 retenues	4
1. Groupe 4: évaluation et efficacité des plans de prévention des risques naturels prévisibles	4
2. Groupe 2: prévention du risque sismique	5
3. Groupe 3: prévention des risques naturels et actions internationales	8
III. Tour de table: mode de fonctionnement du Conseil et suite des travaux	10
IV. Point Inondations	12
1. Projet de décret directive inondation	12
2. Groupe 1: stratégie nationale pour la gestion du risque inondation	13
3. Articulation Directive Inondation et plan PSMCR , Suites post-Xynthia et plan PSMCR (prévention des submersions marines et des crues rapides)	17
V. Divers	20

La séance est ouverte à 14 heures 10 sous la présidence de Monsieur Christian KERT.

Monsieur Christian Kert , président du COPRNM, remercie l'ensemble de l'assemblée de sa participation au conseil et plus particulièrement les membres parlementaires. Cette séance qui se tient un an après l'installation du COPRNM, sera l'occasion de recueillir les réflexions des élus et experts de la société civile ici présents. Il souhaite que la séance soit riche d'échanges et propose d'ouvrir la séance par l'approbation des derniers compte-rendus.

I.Approbation des comptes-rendus des réunions du 28 avril 2010 et 17 juin 2010

Les comptes rendus des séances plénières du 28 avril et du 17 juin 2010 sont adoptés à l'unanimité.

II.Avancement des groupes de travail COPRNM 2009-2010: rapports des groupes de travail thématiques et orientations 2010-2011 retenues

Les travaux des quatre groupes de travail ayant fait l'objet de présentations détaillées des projets de rapports lors de la séance plénière du 17 juin dernier, des exposés succincts sont proposés pour mémoire afin de privilégier un temps de parole suffisant pour les membres de la séance. Le groupe 1 lié à la directive inondation sera quant à lui abordé lors du thème Inondations.

1.Groupe 4: évaluation et efficacité des plans de prévention des risques naturels prévisibles

Madame Anne-Marie LEVRAUT, Ministère du Développement durable

Ce groupe très productif a entrepris une série d'auditions conformément au mandat du groupe, et deux nouvelles tables rondes sont notamment programmées avec les élus locaux dans les prochaines semaines comme le signale **Monsieur Guy GEOFFROY, Maire de Combs-la-Ville** . Sauf avis contraire des membres ici présents, nous vous proposons de tenir un débat complet ultérieurement sur ces travaux qui se poursuivent actuellement .

2.Groupe 2: prévention du risque sismique

Madame Jeanny MARC, Maire de Deshaies, Députée de Guadeloupe et présidente du groupe de travail félicite les membres pour les travaux remis et souhaiterait une prorogation du groupe afin de poursuivre la réflexion engagée.

Monsieur Michel CARA, Observatoire des sciences de la terre de Strasbourg, Rapporteur du groupe de travail n°2 présente les travaux remis.

Depuis le mois de juin, nous avons procédé à quatre auditions sur les thèmes de la gouvernance, de la mobilisation des collectivités territoriales, de la sensibilisation du public et de la mobilisation des professionnels du bâtiment.

Les conclusions tournent autour de trois grands axes. Le premier concerne la gouvernance, le second la sensibilisation du grand public et des collectivités et le troisième le développement de nouvelles pratiques pour les constructions neuves et le bâti ancien.

En matière de gouvernance, une stratégie nationale doit être établie. Cela nécessite en premier lieu de définir ce que la société est prête à accepter comme niveau de risque. Cette stratégie doit ensuite être déclinée au niveau local, puis régional. Pour cela, il convient de construire un niveau intermédiaire qui reste à définir. Il faut qu'un élu anime ce «bassin de risque sismique». La France manque d'organismes référents. Les acteurs sont multiples et ne se concertent pas suffisamment.

La mobilisation des collectivités locales nécessite de positiver la politique de prévention. Les élus doivent jouer un rôle dans la gouvernance. Des idées ont été émises pour valoriser les actions. Il serait bon de renforcer le contrôle du bâti. L'application des normes est importante. Or il n'existe pas de procédure de contrôle dans l'habitat courant. Les agents territoriaux ont besoin d'une formation continue au risque sismique. De nombreuses propositions ont été émises pour améliorer la sensibilisation du grand public, qui a besoin de comprendre les spécificités des différents types de risques. Une approche multirisque serait de bon aloi. L'enseignement dans les lycées et les collèges a également été abordé.

En matière de développement de nouvelles pratiques pour la construction neuve et le suivi du bâti ancien, tout le monde s'est accordé pour reconnaître que le corpus réglementaire actuel était « touffu » et complexe. Les normes à appliquer par les bâtisseurs sont multiples. Un long débat a porté sur la formation initiale et continue des architectes. Les maîtres d'ouvrage doivent être davantage sensibilisés au génie parasismique. Dans le neuf, les permis de construire posent question. Il a été suggéré d'introduire un engagement des maîtres d'ouvrage à respecter les normes, par exemple au travers d'un acte responsable lors du dépôt du permis. L'idée d'un certificat d'identification des constructions et du sous-sol a également été avancée.

Dans l'ancien, le chantier est vaste. La vulnérabilité du bâti ancien est mal connue. Un diagnostic supplémentaire pourrait être introduit au moment des transactions immobilières ou, pour les pouvoirs publics, au moment de chaque réhabilitation de bâtiment.

Le centre scientifique et technique du bâtiment pourrait se voir confier le rôle de vérifier que les normes ont bien été respectées.

Monsieur Vincent MELACCA, Fédération française des sociétés d'assurance

A la terminologie de «diagnostic» nous préférons l'appellation «d'examen» plus proche du contrôle qui ne serait pas qu'un simple diagnostic. Il existe actuellement, sur le marché, un certain nombre de prestations de diagnostics dont la qualité ne correspond pas à ce que les assureurs attendent. Ce sentiment est partagé par l'ensemble de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Michel CARA, rapporteur du groupe, confirme ce point de débat en rappelant toutefois la vigilance quant au contrôle qui pourrait lui aussi favoriser le développement d'un commerce de mauvaise qualité...

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

Concernant la responsabilité des élus locaux, avez-vous eu des contacts avec des représentants d'élus locaux qui permettraient de mesurer leur sensibilité quant à leurs responsabilités notamment en matière de construction et de bâti ancien?

Madame Jeanny MARC, Maire de Deshaies, Députée de Guadeloupe

Ce chantier demeure ouvert car l'implication des élus locaux est restée faible au cours du plan séisme.

A ce sujet et concernant l'implication des élus, **Monsieur Laurent MICHEL, Ministère du Développement durable**

signale une avancée importante concernant le décret sur le nouveau zonage de l'aléa sismique, l'outil réglementaire nécessaire à la mise en oeuvre de cette politique. A ce jour, il a reçu les signatures des ministres concernés et devrait pouvoir être publié rapidement.

Monsieur Bernard DELEPLANQUE, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

Tous les bâtiments placés en zone sismique seront-ils soumis au même type de diagnostic, ou le diagnostic sera-t-il réservé aux zones à forte sismicité?

Monsieur Michel CARA, Observatoire des sciences de la terre de Strasbourg, Rapporteur du groupe de travail n°2

Il est souhaitable qu'il y ait des examens, car les acteurs sont perdus face au nombre de diagnostics qu'il faut établir dans le bâtiment aujourd'hui. Nous avons évoqué la possibilité de rendre obligatoire le recours à un architecte pour les constructions neuves en zone sismique. Le fait que le zonage du territoire devienne réglementaire donnera une première base à l'établissement de ces diagnostics. Dans tous les cas, il sera indispensable de poursuivre la connaissance de l'aléa.

Monsieur Jean-Marc MICHEL, Ministère du Développement durable

Mon équipe est en charge de la préparation d'un certain nombre de textes rattachés au code de la construction. Nous sommes bien conscients de l'effet d'aubaine que peut représenter un acte de diagnostic supplémentaire, mais nous devons également prendre en compte le principe de proportionnalité. Jusqu'où sommes-nous prêts à aller? Un acte de diagnostic supplémentaire n'est peut-être pas complètement adapté à tous les bâtiments.

Madame Jeanny MARC, Maire de Deshaies note donc qu'il est important de poursuivre ces collaborations et propose la mise en place d'un comité de suivi pour approfondir ces discussions, avec une mention particulière concernant la connaissance de l'aléa comme le mentionne **Monsieur Michel CARA**, et justifiée, comme le rappelle **Monsieur Guy Geoffroy**, par toute l'importance de l'évaluation des risques, des stratégies et de leur efficacité tant au plan national que local.

Monsieur Laurent MICHEL, Ministère du Développement durable

annonce la programmation d'une journée d'échanges sur le bilan du plan sismique 2005-2010 et ses suites à laquelle les membres du COPRNM sont invités. Au regard de l'actualité de la signature du décret, la date sera communiquée ultérieurement.

3. Groupe 3: prévention des risques naturels et actions internationales

Monsieur Roland NUSSBAUM, rapporteur du groupe de travail n°3

salue l'implication du MAEE et notamment de Monsieur Jean-Louis MAURER co-rapporteur appelé à de nouvelles fonctions et dont l'engagement a été très significatif.

Le sujet est difficile. Mon rapport sera très court. Le projet qui vous est soumis est assez peu éloigné du pré-rapport. Une audition thématique a été organisée en juin sur le savoir-faire français en matière de patrimoines et prévention des risques. Les propositions émises relèvent de principes visant à permettre à la France d'avoir de l'influence au niveau de l'Union Européenne, mais également au-delà. Des actions ont été identifiées. Des ébauches de plans d'actions ont été énoncées. Une mise en coordination des acteurs français est nécessaire pour rendre la chaîne plus opérationnelle. Deux autres chantiers visent la reconnaissance, la promotion et la diffusion des pratiques françaises d'une part, le suivi et l'évaluation de la stratégie d'autre part. Les échanges doivent se poursuivre, tant au niveau des opérateurs que des acteurs de la coopération décentralisée.

Monsieur Jean-Pierre MASSUÉ, Institut européen pour le conseil de l'environnement

Les propositions présentées très intéressantes doivent néanmoins être centrées sur l'avenir. Il est essentiel de considérer la cible des enfants car ils sont non seulement les meilleurs récepteurs des recommandations en matière de prévention des risques mais également les meilleurs multiplicateurs des messages comportementaux auprès des familles. Nous avons besoin d'une proposition visible pour les enfants en âge scolaire en matière de formation. La problématique de la mise en conformité des établissements scolaires par rapport à la prévention des risques pourrait également être abordée par ce biais.

La France est compétente sur le sujet; elle a développé des plans de mise en sûreté des établissements scolaires. Ce cadre très pragmatique est relativement simple à mettre en œuvre. Je sais que beaucoup d'efforts de promotion ont été faits au sud de la Méditerranée. Pourquoi ne pas utiliser ce type d'outil extrêmement pragmatique et visible? Les établissements scolaires interpellent les enfants et leurs familles.

Soyons donc pragmatiques et essayons de toucher ce qui intéresse les populations. Les enfants sont la meilleure «cible». Notre politique doit regarder vers l'avenir. En visant les enfants dans leur environnement scolaire, nous aurons le support de leurs familles.

Je sais que l'Union Européenne est très intéressée par ce sujet. La France pourrait prendre l'initiative d'une action sur le plan européen et pour un coût très raisonnable.

Monsieur Roland NUSSBAUM, rapporteur du groupe de travail n°3

Je regrette que cette proposition n'ait pas été versée au débat du groupe de travail, même si je comprends bien que votre propos est transversal.

Monsieur René FEUNTEUN, AFPCN

La réflexion est lourde et compliquée à mener. Le document remis a le mérite de mettre sur la table un grand nombre de points qu'il nous faut maintenant organiser. La prévention des risques revêt un enjeu social et humanitaire, mais également un enjeu de développement durable. Comment promouvoir à l'extérieur cette notion de prévention? Nous avons des compétences. Pourquoi ne pas associer l'exportation de la prévention à d'autres pôles de compétences français reconnus, par exemple la gestion de l'eau, la connaissance météorologique, l'observation spatiale? A une époque où la thématique de la sécurité est d'actualité et au-delà des aspects humanitaires, il existe un marché mondial de la prévention sur lequel nous devons nous positionner à l'instar du Japon, de l'Allemagne...

Nous devons donc travailler sur deux axes: comment faire en sorte que les organismes publics travaillent de manière moins parcellisée? Comment s'organise le lien entre les acteurs publics et les acteurs privés? Aujourd'hui, cette stratégie n'apparaît pas assez clairement dans le projet de rapport.

Monsieur Roland NUSSBAUM remercie l'AFPCN pour ces propositions et retient donc que le rapport intègre l'expression de cette nécessaire complémentarité entre société civile et Etat.

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

Vous semblez ouvrir trois chantiers. Comment envisagez-vous de les suivre?

Monsieur Laurent MICHEL, Ministère du Développement durable

Il est toujours délicat de passer d'un groupe de réflexion à l'action. Nous avons besoin d'identifier des pilotes pour chacun des chantiers: MAEE, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'économie, MEEDDM... Je suis personnellement assez sensible au thème de la promotion de l'expertise française en risques naturels. Un forum mondial de l'eau se tiendra prochainement à Marseille. Une séquence importante sera consacrée au thème de l'inondation. Cet événement pourra être l'occasion d'engager des initiatives, voire d'appliquer une stratégie pour des échanges sur le long terme.

III. Tour de table: mode de fonctionnement du Conseil et suite des travaux

Monsieur Christian KERT, *Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM*

Notre Conseil a maintenant un an d'existence. Je suggère de profiter de cet anniversaire pour réfléchir à la manière dont nous pourrions être «révolutionnaires». Nous pourrions aller plus loin dans l'initiative et la proposition. Notre Conseil rassemble de nombreuses expertises. Est-ce suffisant? Nos thématiques collent-elles à l'actualité? Ne devrions-nous pas élargir nos partenariats?

Je suis personnellement assez sensible au fait que les élus locaux se sentent parfois démunis et redoutent leur mise en responsabilité. Nous pourrions donc nous saisir du sujet de la responsabilité face à la prévention, notamment en matière d'inondation et de feux de forêts. Par exemple, les élus craignent leur mise en responsabilité suite aux opérations de déboisement. Cette inquiétude pourrait constituer l'une de nos thématiques. Peut-être en existe-t-il d'autres, le risque volcanique (avec l'appui de l'Office parlementaire et l'AFPCN), ou la vulnérabilité des réseaux d'importance vitale ou encore la création d'un observatoire de la prévention des risques naturels comme souhaité par les assureurs.

Toute idée est intéressante à soumettre (partenariat..). C'est une véritable révolution de notre mode de fonctionnement qui est ici prônée.

Monsieur Paul-Henri BOURRELIER, *Association française pour la prévention des catastrophes naturelles*

L'AFPCN a été créé voilà dix ans. Il y a six ans, un conseil scientifique a commencé à être mis en place. Il est constitué d'une trentaine d'experts indépendants, dont un juriste, plusieurs économistes, des sociologues et des spécialistes des sciences de la nature. Ce conseil fonctionne essentiellement en réseau, de manière légère, ce qui lui permet d'être le point de départ de certains sujets. Il a notamment réagi au moment de l'éruption du volcan islandais et lors de la tempête Xynthia. Le solliciter pourrait nous permettre de gagner du temps. Ainsi, sur le sujet de l'expertise française, nous pourrions procéder à une observation rapide des points à expertiser. Le conseil peut faire appel de manière simple à des personnes compétentes pour fournir un point de départ.

Nous faisons face à une émergence de la préoccupation face aux risques naturels. Des réseaux de connaissances et d'experts s'établissent. Je pense que nous devrions nous rapprocher d'eux. Nous allons probablement vers un besoin de mise en réseau d'experts. Il nous faut être en position de répondre en évaluant nos positions. Notre système de vigilance météo est en avance par rapport à ce qui existe ailleurs et nous sommes compétents en matière de volcanisme, mais que sommes-nous capables d'exporter?

Monsieur Pascal MIGNEREY, *Ministère de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire*

Je suggère pour les prochains groupes de travail du COPRNM une réflexion sur les échelles territoriales pertinentes pour la connaissance des risques et la coordination des mesures de

prévention en application. L'échelle de l'inter-régionalité me semble judicieuse et capable de coordonner des données relatives aux risques naturels: concept des massifs, notion de littoral, parcs naturels.... Nous devons sortir des limites administratives françaises.

Nous devons également davantage penser au domaine transfrontalier. Sur bien des points, notre réflexion se limite à l'hexagone . Pour la crédibilité de l'ensemble du système, il est important d'afficher une cohérence de part et d'autre des frontières.

Monsieur Laurent MICHEL, *Ministère du Développement durable*

rappelle le rôle de conseil du COPRNM qui est force de propositions auprès du gouvernement pour répondre à des thématiques d'actualité. C'est le travail qui a été accompli cette année par les quatre groupes de réflexions ouverts à la société civile et que nous devons poursuivre en démultipliant les compétences. Nous ne pouvons qu'approuver l'idée d'avoir des relais et le sujet de la responsabilité pourra être abordé de façon multiforme (feux de forêts...). De même, l'observatoire national de la prévention nous intéresse.

Sur le plan technique, il me semble qu'il a déjà été question de la vulnérabilité des réseaux d'importance vitale. Nous avons donc beaucoup de matière. Il pourrait être intéressant de faire de ce sujet un candidat potentiel à un approfondissement par le Conseil.

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPHUIS, *CEPRI, représentant Monsieur Eric DOLIGE, Sénateur du Loiret*

Ne perdons pas de vue que l'année prochaine, notre Conseil aura pour mission d'accompagner l'Etat dans la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation. Dès lors, dans le groupe de travail sur les inondations, nous entendons un véritable besoin d'état des lieux. Cet aspect de la connaissance est fondamental et à développer par le Conseil d'Orientation. Enfin, l'un des éléments forts de notre travail est l'examen du rapport annuel du délégué aux risques majeurs.

Au sein du CEPRI, nous aurons des opportunités à saisir dans les prochaines années, avec la révision des schémas de cohérence territoriale et des schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire. Ces schémas intègrent mal la prévention des risques naturels majeurs.

Monsieur Christian KERT, *Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM*

invite l'ensemble des membres à faire part de leurs attentes sur les sujets à programmer en 2011 et propose de statuer sur les thématiques retenues lors de la prochaine séance du conseil.

IV. Point Inondations

1. Projet de décret directive inondation

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Ministère du Développement durable*

Le projet de décret permettant d'achever la transposition de la directive inondation a été examiné par le groupe de travail n°1. Une note explicative vous a été remise. Le calendrier est très contraint. Nous sommes en retard d'environ un an dans la transposition de cette directive. Le volet législatif a été adopté. Il doit être complété par un décret, lequel est en cours de consultation. Nous espérons qu'il pourra être transmis au Conseil d'Etat en novembre. Ce décret ne considère pas tous les détails de la mise en œuvre. De fait, un autre décret sera peut-être nécessaire.

2. Groupe 1: stratégie nationale pour la gestion du risque inondation

Monsieur Xavier CHELKOWSKI, *Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme Rapporteur du groupe de travail 1*

Le groupe de travail s'est réuni deux fois depuis la séance plénière. Il a émis un avis favorable quant au décret, bien que des éclaircissements soient nécessaires sur l'association de premier rang confiée aux collectivités territoriales. Ce point pourrait être précisé par circulaire. Par ailleurs, le groupe a estimé que la politique actuelle de prévention des inondations ne faisait pas émerger de stratégie. Quels objectifs souhaitons-nous atteindre, avec quelle gouvernance et avec quels moyens? Un document de travail présentant la stratégie nationale doit être élaboré par le MEEDDM.

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Ministère du Développement durable*

précise que la consultation du Conseil sur le décret n'est pas obligatoire. En revanche, il est recommandé de mener une concertation.

Monsieur Paul-Henri BOURRELIER, *Association française pour la prévention des catastrophes naturelles*

Nous avons envoyé notre avis sur le décret. Nous avons relevé des absences de précisions. De plus, le décret est très orienté vers l'aléa et très peu sur les problèmes sociaux de représentation de la vulnérabilité. Or un changement d'esprit est nécessaire car les questions portent sur les comportements des collectivités et la gestion. Le problème posé par le bassin de la Seine et l'Ile-de-France est gigantesque. Nous devons maîtriser diverses échelles pour le traiter. Il ne faut pas partir du PPR, outil de l'aboutissement. Toutes les difficultés d'élaborer une stratégie sont là et il faut les prendre à bras le corps.

Monsieur Laurent MICHEL, *Ministère du Développement durable*

Même s'il manque probablement d'un certain nombre de précisions opératoires, le décret mentionne ce qui est strictement nécessaire à rendre la loi compréhensible et applicable, en laissant des marges d'adaptation; il ne fait que correspondre à la directive dans laquelle le terme «risque» est lu comme le croisement de l'aléa et de l'enjeu. Nous pourrions prévoir des circulaires ou des décrets plus techniques pour éclairer certains points (car on ne travaille pas de façon identique dans les divers bassins). Formellement, le Conseil n'a pas à rendre d'avis. Néanmoins, je souhaiterais que l'instance délibère. Il est important que le Conseil s'exprime, éventuellement sur la base de l'avis du groupe de travail 1.

Monsieur Christian Kert, *président du COPRNM*, invite les membres du conseil à exprimer leurs avis sur ce texte .

Monsieur Paul-Henri BOURRELIER, *Association française pour la prévention des catastrophes naturelles*

La directive se rapproche de ce qui est fait dans l'eau depuis trois décennies. Néanmoins, la zone littorale est un peu spéciale. Les préfets coordonnateurs de bassin pourront-ils découper des zones littorales dans leur bassin?

Monsieur Laurent MICHEL, *Ministère du Développement durable*

La réponse est positive. Un choix devait être fait sur l'échelle du plan de gestion des inondations et ce choix s'est porté sur les grands bassins hydrographiques. Des besoins de territorialisation existent et il appartiendra au préfet coordonnateur de bassin d'animer la vision d'ensemble. Il pourra décider de former des groupes de travail territoriaux thématiques. Le décret n'interdit en rien une adaptation aux territoires, notamment le littoral. Des zones de prévention *ad hoc* inter-bassins pourront être constituées si besoin. Il faudra alors identifier les territoires littoraux.

Monsieur Paul-Henri BOURRELIER, *Association française pour la prévention des catastrophes naturelles* signale l'intérêt d'une circulaire car le décret ne parle que de bassin.

Monsieur Laurent MICHEL, *Ministère du Développement durable* confirme les efforts d'accompagnement et d'explication à consentir en ce sens.

Monsieur Jean-Pierre MASSUÉ, *Institut européen pour le conseil de l'environnement*

complète en signalant l'absence de la mention spécifique accordée à la problématique des submersions marines dans la directive européenne problématique à réintégrer.

Monsieur Pascal MIGNEREY, *Ministère de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire*

Tel que formulé, le décret est satisfaisant avec une nuance toutefois concernant la considération non pas de préfets de bassin mais de préfets de façade maritime. La loi Grenelle II a renforcé la notion de gestion intégrée des littoraux, avec une coordination par des préfets de façade maritime. La réponse proviendra probablement d'eux.

Monsieur Laurent MICHEL, *Ministère du Développement durable*

Le décret demande simplement aux préfets coordonnateurs de bassin de réaliser les plans de gestion des risques d'inondation.

Monsieur Yves DETRAIGNE, *Sénateur de la Marne*

Rappelons qu'il est essentiel de laisser la possibilité de s'adapter au terrain. A trop détailler, nous courons le risque de paralyser les préfets. Tenons compte de la pratique et faisons confiance aux hommes sur le terrain.

Monsieur CHELKOVSKI *Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme*

Une approche transfrontalière est-elle prévue?

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Ministère du Développement durable*

La loi prévoit la coordination transfrontalière. L'idée consiste à utiliser au maximum les instances transfrontalières existantes. C'est important pour se coordonner puisque la frontière des pays ne correspond pas à une limite géographique des bassins hydrographiques.

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPH'HUIS, *CEPRI, représentant Monsieur Eric DOLIGE, Sénateur du Loiret*

La directive nous amène vers un aménagement du territoire et rappelle qu'en France, les premiers aménageurs du territoire sont les collectivités territoriales. La Directive Inondation est donc une chance car elle replace les collectivités territoriales et l'aménagement du territoire au cœur de la prévention des inondations. Il est dommage que le décret ne le rappelle pas.

Monsieur Laurent MICHEL, *Ministère du Développement durable*

Pour vous rassurer, le décret n'efface pas la loi. Nous nous sommes orientés vers un décret de processus qui ne change rien sur le fond mais nous sommes ouverts à toute proposition si un point vous semble devoir être rédigé différemment.

Monsieur Christian Kert, président du COPRNM, émet l'avis du COPRNM sur le projet de décret de la Directive Inondation:

L'avis du Conseil retient la proposition du rapporteur du groupe de travail n°1, assorties des ajouts de ce jour. Une nouvelle rédaction sera proposée au président.

Version relative au décret de transposition de la Directive Inondation, adoptée par le président suite à la séance plénière:

Ayant pris connaissance du projet de décret de transposition de la directive inondation présenté en sa séance plénière du 7 octobre 2010, le COPRNM formule les remarques suivantes :

–Un certain nombre de précisions concernant les conditions d'élaboration et de mise en oeuvre (rôle, implication des différentes parties prenantes – notamment collectivités territoriales, associations de sinistrés -, définition de méthodologie, définition de liens entre différents documents, mesures recommandées,...) sont souhaitées, en particulier concernant l'association de premier rang confiée par la Loi aux collectivités territoriales et à leurs groupements en charge de l'aménagement du territoire).

–Ces précisions pourront être apportées par voie de circulaire en tenant compte que tous les préfets sont concernés par la mise en oeuvre.

–Des efforts d'accompagnement et d'explicitation du décret devront être menés pour la mise en oeuvre.

Le COPRNM note que pour respecter les délais de transposition notamment, le décret de transposition de la directive inondation ne contient pas à ce jour ces précisions. Aussi le COPRNM recommande-t-il qu'elles soient rapidement apportées dans un nouveau décret en préparation de la mise en œuvre ou par voie de circulaire.

Moyennant ces précautions, le COPRNM donne un avis favorable au projet de décret de transposition de la directive inondation présenté par le Ministère du développement durable.

3.Articulation Directive Inondation et plan PSMCR , Suites post-Xynthia et plan PSMCR (prévention des submersions marines et des crues rapides)**Madame Anne-Marie LEVRAUT, Ministère du Développement durable**

La directive inondation demande de s'organiser pour réduire le plus possible les conséquences dommageables des inondations, quelle qu'en soit l'origine. La démarche de la directive inondation conduit à développer une vision stratégique. Elle ne remplace pas les outils existants, ni ne se substitue à eux. Elle leur donne un cadre. Le plan PSMCR est un outil de gestion qui s'inscrit dans le cadre des démarches «projet», selon les orientations de la politique actuelle et l'attente des acteurs.

Les nouvelles obligations de la directive visent d'abord à évaluer les conséquences négatives des inondations autour de quatre enjeux : santé, environnement, activités économiques et patrimoine culturel. Par la suite, des objectifs de gestion pourront être choisis. En la matière, l'Europe n'impose rien. Le choix est purement national.

Pour réussir, tous les acteurs doivent agir ensemble. Il convient de trouver les bonnes modalités pour s'approprier localement la politique de gestion des risques du bassin. La loi a prévu que des stratégies seraient élaborées au plus près des acteurs locaux.

Le plan PSMCR vise à réduire les conséquences néfastes des inondations en réduisant la vulnérabilité des zones menacées, en développant la prévision, la vigilance, l'alerte et la mise en sécurité, en renforçant les systèmes de protection, en organisant la maîtrise d'ouvrages des digues, en renforçant les contrôles de sécurité et en améliorant la connaissance par les retours d'expérience.

Monsieur Laurent MICHEL, *Ministère du Développement durable*

Le Conseil des ministres a lancé une consultation sur le projet de plan. Le public sera consulté via Internet. Les acteurs seront consultés de manière plus formelle – collectivités locales, associations, grands syndicats et grands maîtres d'ouvrages de digues par exemple, de même que chaque Président de Conseil général et Conseil régional ainsi que le COPRNM. Une réunion publique nationale et des réunions techniques interministérielles seront organisées. Des réunions d'échanges sont prévues dans les bassins sous l'égide des préfets en octobre-novembre. Des échanges impliqueront également les parlementaires.

L'objectif de cette première phase consiste à enrichir le projet de plan par les propositions de chacun.

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Ministère du Développement durable*

Il peut y avoir différentes échelles concernées au niveau du plan, y compris des projets ponctuels et locaux, l'important étant que la zone concernée soit cohérente et dotée de vrais enjeux. Les échelles pertinentes d'intervention ne seront donc pas toujours les mêmes.

Monsieur Jean-Pierre MASSUÉ, *Institut européen pour le conseil de l'environnement*

On ne peut que regretter cette présentation par bassin et non par façade littorale, dont la problématique couvre plusieurs bassins hydrographiques. C'est un problème.

Monsieur Paul-Henri BOURRELIÉ, *Association française pour la prévention des catastrophes naturelles*

Il est dommage que ce plan ne concerne pas que les submersions marines et les digues, comme prévu initialement. Les crues rapides sont un élément assez flou qui en a diminué la lisibilité. Il aurait été préférable de proposer deux plans distincts. Mais je ne doute pas que les nombreuses contributions que vous avez reçues permettront d'aboutir à une rédaction claire et nette.

Monsieur Roland NUSSBAUM, *Mission des Risques Naturels (MRN), Rapporteur du groupe de travail n°3*

L'articulation entre la mise en œuvre de la directive, la stratégie nationale et le projet de plan digues nécessitera de la vigilance dans l'égalité de traitement des territoires. L'enjeu de la

connaissance est une clef pour la gouvernance. Nous souhaitons qu'une approche aussi conventionnelle que possible soit atteinte, dans la production de cartographies notamment. A ce titre, nous sommes heureux d'avoir été conviés aux travaux du groupe cartographie. Il faut que toutes les parties prenantes parviennent à s'y reconnaître. Les approches devront être les plus cohérentes et homogènes possible.

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPH'HUIS, *CEPRI*

Nous ne pouvons que saluer l'existence, pour la première fois en France, d'un plan national de prévention du risque inondation. Les interrogations actuelles portent sur l'articulation de ce plan avec les dispositions existantes - plan fleuves, contrats de plan Etat-régions, etc. Les réponses sont à afficher à deux vitesses. Dans un premier temps, il est important de se coordonner avec la mise en oeuvre de la Directive inondation à l'horizon 2015 et de traiter le sujet des actions rapides de réparations 2010-2011. Pour la suite du plan 2012-2014, nous disposerons de plus de temps pour les ajustements qui pourront alors tenir compte des retours du terrain et de l'évaluation préliminaire du risque inondation qui sera connue l'an prochain.

Madame Jeanny MARC, *Maire de Deshaies Députée de Guadeloupe*

Concernant le financement, le plan s'intéresse-t-il seulement aux digues existantes ou intègre-t-il les digues à construire?

Monsieur Laurent MICHEL, *Ministère du Développement durable*

Ce plan n'épuise pas l'ensemble des actions conduites ou à conduire dans la prévention des inondations. Bien évidemment, il s'agit d'un outil évolutif. Pour le moment, il est centré sur les submersions marines et les crues rapides. En période de post-crise, il était important de marquer les esprits dans ces domaines. Ce cadre national vivra lorsque des projets territoriaux seront présentés.

La première priorité consiste à renforcer les systèmes de protection actuels. Cela ne signifie pas que pour protéger des endroits existants et déjà urbanisés, des travaux complémentaires ne seront pas nécessaires. Mais ce plan ne consiste clairement pas à bâtir de nouvelles digues derrière lesquelles seraient installés des lotissements en zone inondable.

Monsieur Christian KERT, *Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM*

ajoute que plusieurs rapports (deux rapports parlementaires, et une mission administrative d'enquête) ont été rédigés au sujet de Xynthia.

Monsieur Paul-Henri BOURRELIER, *Association française pour la prévention des catastrophes naturelles*

Effectivement, environ 70 recommandations ont été émises. Il conviendrait d'exploiter cette matière d'une grande richesse. En vue de notre prochaine séance, nous pourrions affiner ce travail d'analyse.

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

suggère à cette occasion de demander aux rapporteurs de l'Assemblée Nationale et du Sénat de venir.

V.Divers

Monsieur Laurent MICHEL, Ministère du Développement durable

Nous avons relancé la pratique du rapport annuel du délégué aux risques majeurs. Le rapport 2009 vous a été remis pour avis. Outre les risques naturels, il vise également les risques technologiques et les risques nucléaires. Un chapitre porte sur les voies d'amélioration et les perspectives. Ce rapport 2009 sera publié d'ici la fin 2010.

Concernant le prochain rapport annuel 2010, les membres sont également invités à transmettre toute suggestion sur des thèmes à développer dans le document.

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

propose de centraliser les éventuelles observations des membres du Conseil.

Madame Anne-Marie LEVRAUT, Ministère du Développement durable

Le projet de rapport DRM vous avait été préalablement remis en juin. Nous avons d'ailleurs reçu des contributions durant l'été. Les textes prévoient que le Conseil émette un avis sur le rapport du délégué aux risques majeurs. Nous vous proposons de nous transmettre vos observations d'ici un mois, par échanges électroniques afin qu'un projet d'avis puisse être soumis au président avant la fin de l'année 2010.

Monsieur Paul-Henri BOURRELIER, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles

Ce rapport est probablement excellent, mais il me semble plus important de réfléchir au futur rapport 2010.

La séance est levée à 16 heures 45.